



Pour déposer une première demande



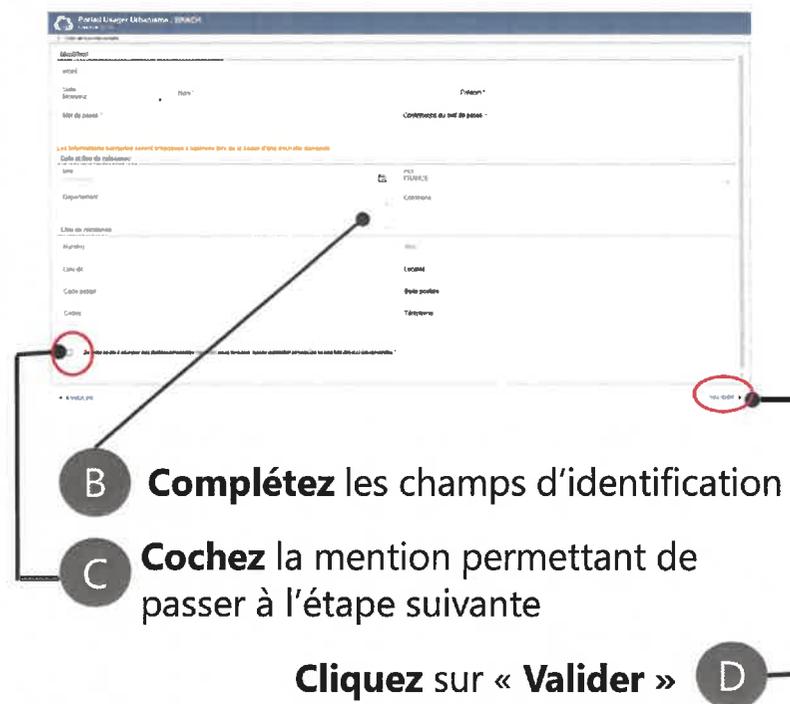
1. Créer votre compte

Pour pouvoir effectuer votre demande d'autorisation dématérialisée, il faut tout d'abord créer un compte, Pour cela :



A

Choisir votre statut et **cliquez** sur « **S'enregistrer** »



B Complétez les champs d'identification

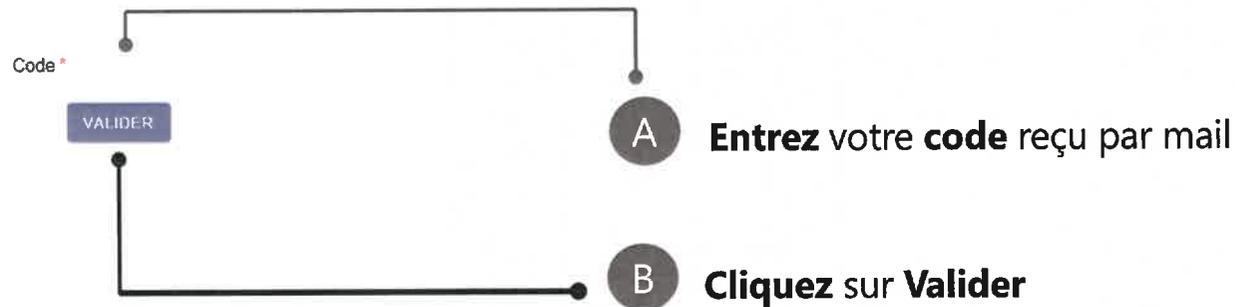
C Cochez la mention permettant de passer à l'étape suivante

Cliquez sur « Valider » **D**

2. Valider votre compte

Vous allez recevoir un code sur votre boîte mail

← Code de vérification



Un mail vous a été envoyé avec un code de vérification. Veuillez vérifier qu'il n'a pas été intercepté par un éventuel dispositif anti-spam
Si vous n'avez pas reçu de mail: Cliquez ici pour le renvoyer

3. Connexion à votre compte

The screenshot shows a login page titled 'CONNEXION'. It features two input fields: 'E-mail *' and 'Mot de passe *'. Below these is a 'CONNEXION' button. A link for 'Mot de passe oublié ?' is located below the button. At the bottom, there is a section for registration with the text 'Pas encore de compte ? Enregistrez vous, c'est gratuit !'. Two options are provided: 'Vous êtes un particulier ?' with a 'S'EN ENREGISTRER' button, and 'Vous êtes un professionnel ?' with a 'S'EN ENREGISTRER' button. The footer includes 'Site Application © 2019'.

C Entrez vos identifiants et cliquez sur **Connexion** pour vous connecter

4. Déposer votre demande d'autorisation dématérialisée

Vous êtes maintenant connecté et vous allez pouvoir déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme.

A Cliquez sur « Accepter » (Conditions Générales d'Utilisation)

B Cliquez sur « Nouvelle Demande »

C Cliquez sur « Vous n'avez pas encore créé de dossier numérique »

Vous avez déjà commencé un dossier numérique

- Vous disposez déjà d'un formulaire PDF rempli, par exemple parce que vous l'avez téléchargé depuis le site "service-public", et rempli depuis votre ordinateur, ou bien parce que vous l'avez obtenu à la suite d'une démarche "Ad'Au"; vous disposez peut-être également des pièces de votre dossier (plan de situation, plan masse, photos du projet, plans de façades, etc.) en format numérique (PDF).
- Le système va vous permettre d'envoyer directement ces documents sans ressaisie.

Vous n'avez pas encore créé de dossier numérique

Vous n'avez encore rempli aucun formulaire CERFA pour votre demande.

- Le système va vous permettre de créer un nouveau dossier et de remplir le formulaire en ligne, ainsi que de déposer les pièces de votre dossier (plan de situation, plan masse, photos du projet, plans de façades, etc.) en format numérique (PDF).

Dans les deux cas, vous pourrez ensuite finaliser votre demande et la transmettre à la Mairie depuis ce site. Vous obtiendrez un "accusé d'enregistrement électronique" en fin de procédure, qui attestera du bon dépôt de votre demande.

4. Enregistrer les données

Vous allez devoir renseigner des informations nécessaires pour remplir votre dossier.

A Informations commune : vous n'avez rien à compléter dans cette rubrique, **cliquez** sur « **Valider et suivant** »

B Demandeur : **Complétez** les informations demandées

C Cliquez sur « **Valider et suivant** »

D Terrain : **Complétez** les informations demandées

E Cliquez sur « **Valider et suivant** »

Portail Usager Urbanisme

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain

Informations d'urbanisme

XXXXXXXXXXXX (parcelle principale)

Adresse :

Superficie : m²

PRÉCÉDENT

VALIDER & SUIVANT >

A Vérifiez les informations et Cliquez sur « Valider et suivant »
 Si vous avez des corrections à apporter vous pouvez cliquer sur Précédent

Portail Usager Urbanisme

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet

Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir pour votre projet ?

Oui Non

PRÉCÉDENT

B Type de projet :

- Si vous connaissez le type de formulaire nécessaire à votre demande, **cochez « Oui »**
- Si vous ne connaissez pas le type de formulaire adéquate à votre demande, **cochez « Non »**

Portail Usager Urbanisme

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier

Le cerfa doit être complète : (15)

Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 4 : doit être renseigné
 Page 5 : doit être renseigné
 Page 12 : doit être renseigné
 Page 12 : doit être renseigné
 Page 12 : doit être renseigné
 Page 13 : au moins une case doit être cochée

Demande de
 Permis d'aménager
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
 Permis de construire
 comprenant ou non des démolitions

N° 13403CS

À partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande de vote dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente.

1 - Identité du demandeur

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Département : _____ Commune : _____

Présenter un particulier

VALIDER & SUIVANT

Lorsque vous aurez choisi le formulaire correspondant, vous serez redirigé vers le CERFA pré-rempli

- Cliquez sur chaque page du formulaire pour y compléter les informations manquantes.

A

Portail Usager Urbanisme

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier

Le cerfa est valide

19/19

Dans les exploitations et coopératives agricoles
 Surfaces de stationnement des véhicules agricoles, des tracteurs agricoles, des machines agricoles, des tracteurs agricoles et des matériels agricoles
 Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (L1)
 Surfaces créées

Parc de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (L2)

1.3 - Autres éléments gratés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non classées (L3) : _____

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : _____ m²

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : _____

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : _____

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : _____

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : _____ m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet affecte-t-il le sous-sol (tranchement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ?
 Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?
 Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ?
 Oui Non

VALIDER & SUIVANT

Une fois toutes les informations complétées, Il sera inscrit « Le CERFA est valide »

- Cliquez sur « Valider et suivant »

B



Portail Usager Urbanisme

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes

PC : Permis de construire

⚠ La transmission des pièces est fortement recommandée.

Types de fichiers acceptés : *.odt, *.png, *.jpg
Taille maximum par fichier : 30 Mo
Un seul fichier par pièce (cf. R 475-1 du Code de l'urbanisme)

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

- PC1: Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-7a du code de l'urbanisme)
- PC2: Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme)
- PC3: Un plan en coupe du terrain et de la construction (Article R. 431-10 b du code de l'urbanisme)
- PC4: Une notice décrivant le terrain et présentant le projet (Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme)
- PC5: Un plan des façades et des toitures (Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme)
- PC6: Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (Art. R. 431-10c du code de l'urbanisme)
- PC7: Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme)
- PC8: Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage local (Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme)

Pièces à joindre si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

- PC9: Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. (Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme)

VALIDER & SUIVANT

- **Ajoutez** les pièces jointes nécessaires à votre demande
- **Cliquez** sur « **Valider et suivant** »

Portail Usager Urbanisme

Nouvelle demande

1 Information commune 2 Demandeur 3 Terrain 4 Type de projet 5 Saisie des éléments du dossier 6 Pièces jointes 7 Récapitulatif

PC Permis de construire

Demandeur

Voire projet

Le terrain

Adresse

Parcelle(s)

Précisions importantes

ⓘ Nous n'avons pas pu déterminer avec certitude que toutes les pièces obligatoires pour votre dossier ont été fournies. Cela ne signifie pas nécessairement que votre dossier est incomplet, mais nous vous conseillons de bien vérifier que vous avez fourni l'ensemble des pièces indiquées comme obligatoires dans la page précédente (par exemple, un même fichier peut contenir plusieurs pièces). Dans tous les cas, votre dossier sera examiné par un instructeur avant d'être déclaré complet (ou incomplet).

J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus. Je visualise le CERFA correspondant aux informations renseignées et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Envoyer

- **Vérifiez** les informations
- **Cochez** « J'ai pris connaissance des pièces ci-dessus, je visualise le CERFA correspondant aux informations renseignées et certifie l'exactitude des renseignements fournis »
- **Cliquez** sur « **Envoyer** »

